

Assurance aux MJPM
Protéger les biens
De la personne vulnérable



Etude Patrimoniale

Notre première compétence : l'étude patrimoniale

Le cabinet JD Consultant intervient en tant que spécialiste indépendant des personnes vulnérables conformément à l'article 496 du code civil. Pour chaque dossier, nous fournissons un rapport écrit qui répond aux problématiques suivantes:

- Liquidités excédentaires sur le compte courant
- Equilibrer le budget
- Analyser la pertinence ou la performance des contrats
- Analyser ou sécuriser les placements « à risques »
- Analyser le patrimoine immobilier
- Optimiser la fiscalité du majeur
- Trouver la ou les solutions de placements adaptées à la personne vulnérable

Nous établissons un audit complet sur le patrimoine de votre majeur et nous orientons l'étude en fonction des souhaits et objectifs précisés. Ces préconisations sont établies dans le cadre de notre totale indépendance et de notre obligation de garantir une gestion responsable « prudente, diligente et avisée ».



Les « points + » de JD CONSULTANT :

- Pour chaque dossier, nous fournissons un audit écrit, détaillé, argumenté, et sans langage technique. Nous nous efforçons de rendre nos rapports les plus clairs et compréhensibles possibles.
- Nous vous proposons des modèles de requêtes motivées et argumentées
- Nous vous aidons dans la rédaction des courriers pour le suivi de l'ordonnance



Notre Expertise

Notre mission de conseil

JD Consultant a créé son activité « **Conseil et Expertise** » rémunérée par **honoraires**. Vous vous interrogez quant à l'éventuelle perte de droits patrimoniaux que votre majeur protégé aurait subie. Comment quantifier le préjudice? Quelles actions entreprendre? ...Notre rapport d'expertise y répond.

***Vous nous confiez un dossier,
nous vous rendons un rapport***



Nos Services

Externalisation des déclarations IR et ISF

Nous confier ces formalités obligatoires vous permettra de sécuriser vos prestations et ainsi d'éviter une mise en cause de votre propre responsabilité. Vous gagnerez en efficacité en nous déléguant ces tâches qui sont souvent complexes et qui nécessitent des connaissances spécifiques. Enfin effectuer la déclaration sans erreur permet de :

Calculer les frais de tutelles avec justesse

Livret réglementaire de Facturation

Comment réagir en cas de contrôle des financeurs ? Quelle méthode retenir pour déterminer la facturation du protégé, et recueillir les informations permettant de l'établir avec précision ? Comment facturer en cas de main levée ou de décès en cours d'année ? Comment recouvrer la facturation ?

L'ensemble des procédures, des consignes, des démarches sera rédigé dans un livret réglementaire de procédure Facturation, outil indispensable à la bonne gestion de votre organisation.

Nos Formations

Notre mission: la meilleure formation pratique

Afin d'éviter de tomber dans le travers des formations trop théoriques, nous avons mis en place des modules pratiques sur les vraies questions que se posent les intervenants tutélaire. Chaque module dure une journée complète et a généralement lieu à Paris. Nous intervenons aussi sur votre site , en groupe, afin de coller au plus près à vos besoins organisationnels, et ce, partout en France métropolitaine.

Je sais faire

L'idée qui préside à ces modules est de s'assurer que le MJPM puisse, au terme de sa journée, se dire « Je sais faire » et repartir ainsi avec **un vrai kit de formation.**

Nos formations

<i>La facturation des Frais de Tutelles</i> <i>Nouveaux Décrets</i>
<i>La gestion du patrimoine</i> <i>de la personne protégée</i>
<i>Le Majeur protégé en qualité d'héritier</i> <i>Mieux comprendre le déroulement de la succession</i>
<i>La responsabilité du MJPM</i> <i>sur les actes patrimoniaux</i>
<i>L'assurance Vie</i> <i>de A à Z</i>
<i>Tout savoir sur le</i> <i>Mandat de protection future</i>
<i>La gestion patrimoniale du majeur protégé</i> <i>face à la CRISE</i>
<i>Placements: comment les identifier?</i> <i>Module MJPM</i>
<i>Placements: comment les identifier?</i> <i>Module Secrétaire Comptable</i>
<i>Le Majeur protégé en qualité d'employeur</i> <i>Eviter le risque prudhommal</i>

Notre Hotline Patrimoniale

Notre mission: Assistance aux MJPM

Nous assistons les associations tutélares, gérants hospitaliers et MJPM privés, et apportons une aide permanente et un soutien technique régulier dans le cadre de la gestion des biens. Il s'agit d'une convention établie entre l'intervenant tutélaire et notre cabinet pour lui apporter un véritable savoir-faire et renforcer son autonomie en matière de gestion patrimoniale des majeurs protégés. Cette assistance est réalisée à distance, par téléphone, mail ou fax et également sur site.

Nous intervenons auprès des mandataires afin de :

- Les aider dans la compréhension et le traitement de dossiers complexes
- Faire un point avec eux sur les urgences et diligences à entreprendre
- Les conseiller sur certaines procédures pour sécuriser leurs démarches
- Les informer sur les nouvelles législations, fiscales et patrimoniales
- Leur apporter des explications simples et claires
- Les sensibiliser sur les réflexes à acquérir

Cette assistance apporte à l'Intervenant Tutélaire une meilleure autonomie et un éclairage sur les décisions à prendre dans le but de sécuriser la gestion des avoirs des Majeurs Protégés.



Les « points + » de JD CONSULTANT :

-Une présence régulière au plus près de vos services, apportant très rapidement une meilleure autonomie et un savoir faire en matière de gestion patrimoniale.

-Les collaborateurs de notre cabinet sont titulaires du CNC, et à ce titre, ont une approche pratique et avisée des missions confiées à vos services.

Les services tutélares n'ont pas pour vocation à être des spécialistes de la gestion patrimoniale. Il est donc important qu'ils puissent s'appuyer sur l'expertise de professionnels.

Spécialiste indépendant depuis plus de 10 ans, nous agissons en qualité de conseil, exclusivement auprès des intervenants tutélares.

Ensemble

Ensemble, notre préoccupation est double:

- Défendre les droits patrimoniaux des majeurs protégés
- Vous guider et sécuriser vos pratiques patrimoniales



Jacques Delestre
Directeur
*Titulaire du CNC
DES en gestion de
patrimoine*



Nathalie Delestre
Secrétaire Comptable



Melissa Luigi
**Assistante
Administrative**
*License Banque et
Assurance*



Alexandra Mouska
Experte Patrimoniale
*Titulaire du CNC
Master 2 en gestion de
patrimoine*



Yannick Teulat
**Relations et
Communication**



JD Consultant- SIREN : 533 809 398 – R.C.S. CANNES
Organisme de Formation enregistrée sous le numéro 93 06 06802 06 auprès
du préfet de région de Provence-Alpes-Côte-D'azur
Conseiller en investissement financier référencé sous le numéro CIF : A329100
Préconisations diffusées par « Abripargne », société de courtage enregistrée
auprès de l'ORIAS sous le numéro 07030246
Adhérent à la Chambre des Indépendants du Patrimoine
association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

AbriPargne
Votre épargne protégée

 **Chambre
des indépendants
du patrimoine**